
Arrondissement de
MONTLUÇON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉ RAT**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 décembre, à 9 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé
au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-quatre,
en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par
madame le maire de ladite commune, le 8 décembre 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 24
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

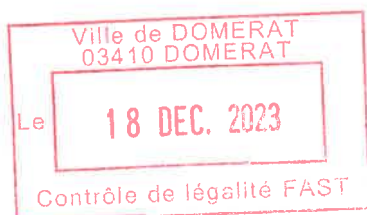
8 décembre 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

19 décembre 2023

OBJET : Information au
titre de l'article L 2122-
22 : signature d'une
convention de mise à
disposition ascendante de
certains services
communaux à Montluçon
communauté – Avenant
n° 1.

231216-03



Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme
JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme
BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes DELERIS..
FAUCHARD..COULANGEON..BRUNET..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mrs
RICHOUX..LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT..
CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr MALBET à Mme
LESCURAT, Mr LACAUX à Mme BERRUER, Mr LUQUET à
Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mr RICHOUX



Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2023 est
approuvé (date de publication : 19 décembre 2023).



L'article L.5211-4-1 du code général des collectivités
territoriales dispose que le transfert de compétences d'une
commune à un établissement public de coopération
intercommunale entraîne le transfert du service ou de la partie
de service chargé de sa mise en œuvre. Toutefois, dans le
cadre d'une bonne organisation des services, une commune
peut conserver tout ou partie du service concerné par le
transfert de compétences, à raison du caractère partiel de ce
dernier. Dans ce cas, ces services sont mis à disposition de
l'établissement public de coopération intercommunale pour
l'exercice des compétences de celui-ci. Ces mises à
disposition de personnels doivent s'appuyer sur la conclusion
d'une convention entre l'EPCI et la ou les communes
concernées, laquelle prévoit notamment les conditions de
remboursement par la commune ou l'EPCI bénéficiaire de la
mise à disposition des frais de fonctionnement du service,
conformément à l'article D.5211-16 du code général des
collectivités territoriales.

Une convention de mise à disposition ascendante de certains services communaux à Montluçon Communauté a ainsi été conclue entre Montluçon Communauté et ses communes membres (hormis la ville de Montluçon qui dispose d'une convention spécifique) suite au conseil communautaire du 21 décembre 2020 ; elle se renouvelle annuellement de manière tacite dans la limite du mandat en cours. Le montant des remboursements est calculé annuellement sur la base des déclarations des communes.

Par ailleurs, le pacte financier et fiscal, approuvé par délibération 21.708 du conseil communautaire du 30 novembre 2021, prévoit que cette convention soit précisée en ce qui concerne les activités dont les communes peuvent demander le remboursement à la communauté d'agglomération. Dans ce cadre, il est proposé d'adopter un avenant à la convention de mise à disposition ascendante de certains services communaux à Montluçon Communauté afin de :

- lister de manière limitative les compétences de Montluçon Communauté pour l'exercice desquelles les communes membres hors Montluçon mettent du personnel à disposition de la communauté d'agglomération,
- préciser les modalités de remboursement des communes par Montluçon Communauté,
- dans le domaine de l'assainissement, préciser les missions confiées au personnel communal.

Pour sa part, la ville de DOMERAT met du personnel à disposition de la communauté d'agglomération pour les activités suivantes : mise en œuvre du festival « Dire, Lire & Compter », mise en œuvre des navettes du réseau communautaire des médiathèques, entretien des locaux de l'antenne domératoise du conservatoire de musique, entretien des chemins de randonnées et distribution du passeport jeunes.

Madame le maire informe le conseil municipal, que dans le cadre de la délégation que lui a confiée l'assemblée le 23 mai 2020, au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, elle a signé, avec l'EPCI, l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition ascendante de certains services communaux à Montluçon Communauté, conformément au document ci-annexé.

Le conseil municipal,

PREND acte des informations communiquées par madame le maire.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 19 décembre 2023

AVENANT n° 1

À LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ASCENDANTE DE CERTAINS SERVICES COMMUNAUX A MONTLUÇON COMMUNAUTE

ENTRE :	La Communauté d'Agglomération, MONTLUÇON COMMUNAUTE, représentée par Frédéric Laporte, Président, habilité par la délibération du conseil communautaire n°23.419 en date du 3 juillet 2023, sise 1 rue des Conches 03100 Montluçon ;
ET	Les communes de Arpheuilles-Saint-Priest, Désertines, Domérat, Lamais, La Petite-Marche, Lavault-Sainte-Anne, Lignerolles, Marcillat-en-Combraille, Mazirat, Prémilhat, Quinssaines, Ronnet, Saint-Fargeol, Saint-Genest, Saint-Marcel-en-Marcillat, Saint-Victor, Sainte-Thérèse, Teillet-Argenty, Terjat, Villebret, représentées par leur Maire respectif

Préambule

La convention de mise à disposition ascendante de certains services communaux à Montluçon communauté a été conclue le 7 janvier 2021 entre Montluçon Communauté et ses communes membres, à l'exception de la Ville de Montluçon, afin de déterminer les modalités d'organisation administrative et financière de la mise à disposition d'agents communaux pour une bonne gestion des services à l'échelle intercommunale.

Cet avenant vient préciser les activités concernées par cette mise à disposition.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le présent avenant vise à intégrer les dispositions suivantes à la convention de mise à disposition ascendante de certains services communaux à Montluçon Communauté en date du 7 janvier 2021.

L'article 2 de la convention est modifiée comme suit :

« La mise à disposition, à temps non complet, objet de la présente convention concerne les services des communes exerçant des missions relatives aux activités suivantes :

- entretien des espaces verts de la régie d'assainissement de Montluçon communauté tel que décrit à l'annexe 2 ;
- surveillance et exploitation des stations d'épurations (STEP) et des postes de relèvement/refoulement telles que décrit à l'annexe 3 ;
- organisation de la manifestation « dire, lire, compter » ;
- navettes pour restitution des ouvrages empruntés entre les médiathèques de Montluçon, Domérat et Désertines ;
- entretien des locaux du conservatoire de Domérat ;
- co-organisation des manifestations « Jazz au fil du Cher » et « Trail de Lavault-Ste-Anne et des gorges du Cher » ;

- distribution des passeports jeunes ;
- diffusion des cartes de transport scolaire ;
- diffusion et mise à disposition du public de documents de communication sur les actions de Montluçon communauté, notamment le magazine intercommunal ;
- entretien des chemins de randonnée sur le territoire des communes de Arpeuilles-Saint-Priest, Désertines, Domérat, Lavault-Sainte-Anne, Lignerolles, Marcillat-en-Combraille, Prémilhat, Quinssaines, Saint-Genest, Saint-Victor, Villebret ;
- entretien des espaces verts du pôle de vie local et culturel de Marcillat-en-Combraille ;
- interventions dans le cadre des astreintes de la commune de Marcillat-en-Combraille concernant la surveillance et la sécurisation des bâtiments et équipements intercommunaux situés sur le territoire de cette commune ;
- concernant la convention de transfert de gestion de l'étang de Sault et dans le périmètre défini par ladite convention : entretien et contrôle du barrage, entretien des espaces verts, interventions dans le cadre des astreintes de la commune de Prémilhat concernant la surveillance et la sécurisation du site.

L'annexe 1 fait état du taux d'affectation du temps de travail des agents concernés à ces missions, à l'exception de celles relatives à distribution des passeports jeunes, des cartes de transport scolaire et à la diffusion de documents de communication qui sont remboursées sur une base forfaitaire mentionnée à l'annexe 1bis.

Les annexes 1 et 1bis servent de base de calcul au remboursement du coût du service prévu à l'article 4. »

L'article 4 de la convention est modifiée comme suit :

« Conformément aux dispositions de l'article L5211-4 du Code général des collectivités territoriales, la mise à disposition des services communaux à la Communauté d'agglomération fait l'objet d'un remboursement annuel des frais de fonctionnement aux communes concernées.

Un état justificatif, détaillant les missions réalisées pour le compte de la Communauté d'agglomération, le taux d'affectation du temps de travail des agents et le montant du remboursement sollicité, est produit chaque année par les communes sur la base de leur compte administratif adopté pour l'année précédente et présenté conformément au modèle fixé aux annexes 1 et 1bis. Cet état ne peut pas comprendre de dépenses autres que la masse salariale. »

L'annexe 1 visé aux articles 2 et 4 est modifié conformément à l'annexe 1 du présent avenant et il est rajouté une annexe 1bis visés aux mêmes articles.

Il est rajouté une annexe 2 décrivant les travaux d'entretien que les communes peuvent réaliser pour le compte de la régie d'assainissement de Montluçon communauté et une annexe 3 concernant les stations d'épuration (STEP) et les postes de relèvement/refoulement de la régie d'assainissement dont la surveillance et l'exploitation sont confiées aux communes concernées.

ARTICLE 2 :

Les autres articles de la convention sont inchangés.

ARTICLE 3 :

Cet avenant entre en vigueur pour l'année 2023. Les demandes de remboursement des charges mentionnées à l'article 1 présentées en 2023 seront celles constatées aux comptes administratifs des communes pour l'exercice 2022, sous réserve de n'avoir pas fait l'objet d'un remboursement par la Communauté d'agglomération en 2022.

Fait à Montluçon, le

Pour Montluçon Communauté
Le Président,


Frédéric LAPORTE

Pour Arpheuilles-Saint-Priest
Le Maire,


Jean-Paul LAMOINE

Pour Domérat
Le Maire,


Pascale ESCURAT

Pour La Petite-Marche
Le Maire,


Didier IMBERT

Pour Lignerolles
Le Maire,


Thierry PENTHIER


Pour Mazirat
Le Maire,


Magali JARRAUD

Pour Quinssaines
Le Maire,


Francis NQUHANT

Pour Saint-Fargeol
Le Maire,


Fernando AZEVEDO

Pour Saint-Marcel-en-Marcillat
Le Maire,


Alain VERGE

Pour Désertines
Le Maire,


Christian SANVOISIN

Pour Lamaids
Le Maire,


Fabien THAVENOT

Pour Lavault-Sainte-Anne
Le Maire,


Samir TRIKI

Pour Marcillat-en-Combraille
Le Maire,


Patrick CAPON

Pour Premihât
Le Maire,


Bernard POZZOLI

Pour Ronnet
Le Maire,


Isabelle LARDY

Pour Saint-Genest
Le Maire,


Didier PRIGENT

Pour Sainte-Thérence
Le Maire,


Albert Paul LABOUESSE

Pour Saint-Victor
Le Maire,


Jean-Pierre GUERIN

Pour Terjat
Le Maire


Jérôme PERNELLE

Pour Teillet-Argenty
Le Maire,


Joelle GERINIER

Pour Villebret
Le Maire,


Philippe GLOMOT

ANNEXE 1 – Modèle de déclaration des frais de personnel à rembourser par la Communauté d'agglomération

Période concernée :

Activité	Description missions réalisées	Nom Prénom des agents	Traitement Annuel brut + Charges	Taux intervention	Montant à rembourser
Entretien des espaces verts de la régie d'assainissement					
Surveillance exploitation PR					
Manifestation « dire, lire, compter »					
Navettes médiathèque					
Entretien des locaux du conservatoire de Domérat					
Organisation Jazz au fil du Cher					
Organisation Trail des gorges du Cher					
Entretien des chemins de randonnée					
Pôle de vie local et culturel à Marcillat-en-Combrailles : entretien des espaces verts					
Surveillance et sécurisation des bâtiments et équipements intercommunaux à Marcillat-en-Combraille					
Étang de Sault : entretien et contrôle du barrage					
Étang de Sault : entretien des espaces verts					
Étang de Sault : surveillance et sécurisation du site					
TOTAL des prestations de la commune de ...					0,00 €

ANNEXE 1bis – Modèle de déclaration des frais de personnel à rembourser par la Communauté d'agglomération sur une base forfaitaire

Période concernée :

Activité	Modalités de calcul forfaitaire	Base de calcul	Nom Prénom des agents	Traitement Annuel brut + Charges	Temps travail annuel des agents	Taux intervention	Montant à rembourser
Distribution des passeports jeunes	10 mn par passeport jeunes distribué 00:10	Nombre passeports jeunes			1607:00:00	0,00%	- €
Diffusion des cartes de transport scolaire	10 mn par carte de transport scolaire distribué 00:10	Nombre cartes transport scolaire			1607:00:00	0,00%	- €
Diffusion de documents de communication sur les actions de Montluçon communauté dont le magazine intercommunal	0,60 € par redevable de la TFB	Nombre redevables TFB					- €
TOTAL des prestations de la commune de ...							0,00 €

Taux d'intervention = (base de calcul x temps forfaitaire (0:10h)) / temps travail annuel de l'agent

Montant à rembourser = Taux d'intervention x Traitement annuel brut chargé

exemple

distribution de 10 cartes de transports scolaires par un agent travaillant à temps complet (1607h annuelles) dont la rémunération brute chargée annuelle est de 45 000 €

00:10	Nombre cartes transport scolaire	Nom Prénom identité agent	Traitement Annuel	Temps travail annuel	Taux	Montant
10			45 000,00 €	1607:00:00	0,10%	46,67 €

OU

Montant à rembourser = base de calcul x 0,60 €

ANNEXE 2 –Travaux d’entretien réalisés par les communes pour le compte de la régie d’assainissement de Montluçon communauté

Pour l’entretien des espaces verts et des zones de process de ses différents sites d’exploitation, la Direction Eau et Assainissement de Montluçon Communauté a défini huit zones distinctes. Les fréquences ainsi que les modes d’intervention sont spécifiques à chaque zone.

Les huit zones sont dénommées ainsi :

- Zone 1 : surface enherbée avec passage courant (Z1)
- Zone 2 : surface enherbée avec faible passage (Z2)
- Zone 3 : zone sensible des sites d’eau potable (Z3)
- Zone 4 : zone de process traitement des eaux usées / filtres plantés de roseaux (Z4)
- Zone 5 : zone de process traitement des eaux usées / filtres à sable (Z5)
- Zone 6 : zone de process traitement des eaux usées / berges des lagunes (Z6)
- Zone 7 : postes de relèvement (Z7)
- Zone 8 : haies (Z8)

L’entretien des espaces verts n’est confié aux communes membres de Montluçon communauté que pour les zones Z1, Z2 (définies selon les plans joints) et Z7 et les fréquences mentionnées dans les tableaux suivants.

Les prestations attendues sont les suivantes :

1) Entretien des surfaces enherbées avec passage courant / zone 1 :

Les arrivées d’eaux usées et les sorties d’eaux traitées doivent être rigoureusement entretenues pour être facilement accessibles par les agents d’exploitation. Pour cela, il sera demandé d’utiliser la méthode la plus adaptée pour cet entretien (tonte/fauchage/broyage/débroussaillage). Les végétaux coupés devront impérativement être retirés du fil de l’eau. Pour le reste des parties enherbées de la zone 1, il sera demandé de réaliser une tonte mulching sans ramassage de l’herbe tondue. Après intervention, la hauteur de l’herbe sera comprise entre 5 et 12 cm. Après tonte, la hauteur de l’herbe sera comprise entre 5 et 10 cm. Cette opération sera répétée six fois dans l’année et les dates de tontes prévisionnelles sont :

- fin Mars
- fin Avril
- fin Mai
- début Juillet
- fin Septembre
- début Novembre

2) Entretien des surfaces enherbées avec faible passage / zone 2 :

En fonction des sites, il est demandé d’utiliser la méthode la plus adaptée pour l’entretien de ces surfaces enherbées (tonte/fauchage/broyage/débroussaillage). Après intervention, la hauteur de l’herbe sera comprise entre 5 et 12 cm. Cette opération sera répétée 1 ou 2 fois dans l’année et les dates d’interventions prévisionnelles sont :

- Mai/Juin (uniquement pour 2 interventions dans l’année)
- début Novembre

3) Entretien des abords des postes de relèvement / zone 7 :

En fonction des sites, il est demandé d’utiliser la méthode la plus adaptée pour l’entretien des abords (tonte/fauchage/broyage/débroussaillage). Après intervention, la hauteur de l’herbe sera comprise entre 5 et 12 cm. Pour les sites délimités par une clôture, il est demandé d’entretenir l’ensemble de la zone délimitée ainsi qu’une bande d’accès de 3m de large. Pour les sites non-délimités par une clôture, il est demandé d’entretenir une zone de 3m autour du poste de relèvement ainsi qu’une

bande d'accès de 3m de large. Cette opération sera répétée quatre fois dans l'année, les dates d'interventions prévisionnelles sont :

- début Avril
- début Juin
- début Septembre
- début Novembre

Annexe 2 - Entretien espaces verts Postes de relèvement - BO (sur réseau uniquement)

Type	n°	Commune	Nom	Adresse	Zone 7 (4 tontes / an)
PR		Désertines	Poste eau usées Colas	183 avenue de Stalingrad 03630 Désertines	MC (sous voirie)
PR		Désertines	Poste de refoulement chemin des épinaudons	Chemin des Epinaudons 03630 Désertines	MC
PR		Désertines	Poste de refoulement rue du Moulin	66 rue du Moulin 03630 Désertines	MC
PR		Désertines	Poste eaux usées lot. Elsa Triolet	Rue Jean Bonnichon 03630 Désertines	MC
PR		Désertines	Poste de refoulement Vercher	Chemin du Vercher 03630 Désertines	MC
PR	ZAC	Désertines	Station de relèvement EU le Max	Rue Jean Bonnichon 03630 Désertines	MC
PR		Domérat	Poste refoulement de Bressolles	Bressolles 03410 Domérat	MC (zone en tuff)
PR		Domérat	Poste de relèvement Les Rimords	Rue des rimords 03410 Domérat	MC (zone en tuff)
PR		Domérat	Poste de relèvement jean Moulin /jules Romain	Rue Jean Moulin / Rue Jules Romain 03410 Domérat	MC (sous voirie)
PR		Domérat	Poste de refoulement Marx Dormoy	88 rue Marx Dormoy 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de refoulement La Planche	32 rue neuve / La Planche 03410 Domérat	MC (zone en tuff)
BO		Domérat	BO + Ancienne station épuration Champanier	10C rue champanier 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement eaux usées les Asses	38 rue des asses 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement eaux usées Docteur Chalais	80 rue du docteur Chalais 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement eaux usées Chateaufavier	40 rue du châtaufavier 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de refoulement Champanier (champ renard)	Rue du champanier 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste relèvement eaux usées Brosse tempête	Rue de la brosse tempête 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement Rue du vignoble	Rue du vignoble 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de refoulement La Perelle	12 rue Louis Ganne 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement Le Lac	Le Lac 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement Emile Zola	Rue Emile Zola 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement "La Sagem"	Avenue Ambroise Croizat 03410 Domérat	MC (zone en tuff)
PR		Domérat	Poste refoulement Rue Jean Jaurès	Rue Jean Jaurès 03410 Domérat	MC (sous trottoir))
PR		Domérat	Poste de refoulement Crevant rue de l'alambic	1 rue de l'alambic 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Station relèvement eaux usées rue du Gué	Rue du gué 03410 Domérat	MC (sous trottoir))
PR		Domérat	Poste relèvement La Gueurce	Chemin rural de Vignoux 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement des eaux usées Ricros	128 rue Louis Ganne 03410 Domérat	MC (zone en tuff/béton)
PR		Domérat	Poste de relèvement Bellevue	12B impasse Bellevue 03410 Domérat	MC

Annexe 2 - Entretien espaces verts Postes de relèvement - BO (sur réseau uniquement)

Type	n°	Commune	Nom	Adresse	Zone 7 (4 tontes / an)
PR		Domérat	poste de relèvement eaux usées Guy Bourdeau	24B Impasse Guy Bourdeau 03410 Domérat	MC sous enrobé))
PR		Domérat	Poste de relèvement EU Casanova - Guy de Maupassant	Rue Guy de Maupassant 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement Givrette	Rue de Givrette 03410 Domérat	MC
PR	ZAC	Domérat	Poste de relèvement Leclerc	ZAC Chateaugay 03410 Domérat	MC
PR	ZAC	Domérat	Poste de relèvement Jardiland	ZAC Chateaugay 03410 Domérat	MC
PR	Privé	Domérat	PR Aire des Gens du voyage Chateaugay	Chateaugay 03410 Domérat	MC
PR	ZAC	Domérat	Poste de relèvement Entrée usine Dunlop	ZAC Loue Passat Dunlop 03410 Domérat	MC
PR	ZAC	Domérat	Poste de relèvement Delattre de Tassigny	ZAC Loue Passat Dunlop 03410 Domérat	MC
PR		Lamaids	Poste de refoulement route de Viersat	18 route de Viersat 03380 Lamaids	MC
PR		Lavault-Ste- Anne	Poste de refoulement Gironne (village)	Chemin de gironne 03100 Lavault-Sainte-Anne	Commune
PR		Lavault-Ste- Anne	Poste de refoulement Beurivage	Rue de Beurivage (face usine GDP) 03100 Lavault-Sainte-Anne	Commune
PR		Lavault-Ste- Anne	Poste de relèvement eaux usées La Chabanne	Rue de la chabanne (à coté du pont rive gauche) 03100 Lavault-Sainte-Anne	Commune
PR		Lavault-Ste- Anne	Poste de relèvement eaux usées rue du moulin Lavault	4T rue du moulin 03100 Lavault-Sainte-Anne	Commune
PR		Lavault-Ste- Anne	Refoulement eaux usées Le Theil	Rue de la gane (Le Theil) 03100 Lavault-Sainte-Anne	Commune
PR	ZA	Lavault-Ste- Anne	Poste de refoulement ZA La Chabanne	Rue de la chabanne ZA (vers ancienne menuiserie) 03100 Lavault-Saint-Anne	MC
PR		Lavault-Ste- Anne	Poste de relèvement EU route st- genest (lavoir)	PR Route de St-Genest (face lavoir) 03100 Lavault-Sainte-Anne	Commune
PR	Privé	Lavault-Ste- Anne	Poste de refoulement (salle polyvalente Lavault)	Rue de la chabanne (salle polyvalente) 03100 Lavault-Saint-Anne	Non concerné (commune)
PR		Marcillat en Combraille	Poste de refoulement La Cote	Place Pierre Bitard 03420 Marcillat-en-Combraille	Commune
PR		Marcillat en Combraille	Poste de relèvement La Grange	Place Pierre Bitard 03420 Marcillat-en-Combraille	Commune
PR		Marcillat en Combraille	Poste de refoulement du carcan	Place Pierre Bitard 03420 Marcillat-en-Combraille	Commune

Annexe 2 - Entretien espaces verts Postes de relèvement - BO (sur réseau uniquement)

Type	n°	Commune	Nom	Adresse	Zone 7 (4 tontes / an)
PR		Prémilhat	Poste aire camping cars Sault	Route de l'étang de Sault 03410 Prémilhat	MC - VILLE (espaces verts)
PR		Prémilhat	Poste de relèvement La pêcheurie	Lotissement les Soulières 03410 Prémilhat	Commune
PR		Prémilhat	Poste de relèvement eaux usées Mini golf	2 route du plan d'eau 03410 Prémilhat	Commune
PR	Privé	Prémilhat	Poste de relèvement Bar Le Nautic	Etang de Sault 03410 Prémilhat	Non concerné (commune)
PR		Quinssaines	Poste de relèvement Les petites croix	Rue des petites croix 03380 Quinssaines	MC
PR		Quinssaines	Poste de relèvement La Bussière	Route d'aire 03380 Quinssaines	MC
PR		Quinssaines	Poste de relèvement Les vieilles pierres	Boisdijoux 03380 Quinssaines	MC
PR		Quinssaines	Poste de relèvement Les communaux Coursage	Chemin des communaux 03380 Quinssaines	MC
PR		Quinssaines	Poste de relèvement Le Courret	Route de Quinssaines 03380 Quinssaines	MC
PR		Quinssaines	Poste de relèvement F1- Les Rivaux	Route de Montluçon F1 Les Rivaux 03380 Quinssaines	MC
PR		Quinssaines	Poste de refoulement l'Ouche du Bois Boisdijoux	Boisdijoux 03380 Quinssaines	MC
PR		Quinssaines	Poste de refoulement Allée de la Fontaine Aire	Aire 03380 Quinssaines	MC
PR		St Victor	Poste de refoulement Crocus	Rue des crocus 03410 Saint-Victor	Commune
PR		St Victor	Poste de refoulement Les Chataigniers	Rue des chataigniers 03410 Saint-Victor	MC (sous voirie)
PR		St Victor	Poste de refoulement camélias	Impasse des camélias 03410 Saint-Victor	MC (sous voirie)
PR		St Victor	Station de refoulement des roses	1 rue des roses 03410 Saint-Victor	Commune
PR	ZI	St Victor	Poste de refoulement ancienne lagune Mécatronic	2 rue de saules 03410 Saint-Victor	Commune
PR	ZI	St Victor	Poste refoulement ZI Mecatronic	Zone industrielle Parc Macatronic 03410 Saint-Victor	Commune
PR		St Victor	Poste de relèvement La côte- Perreguines	Chemin de Perreguines 03410 Saint-Victor	Commune
PR		St Victor	Poste de refoulement des Varenes	Les Varenes 03410 Saint-Victor	MC (sous béton)
PR		St Victor	Poste refoulement la Renardière	Chemin de Perreguines 03410 Saint-Victor	Commune
PR	ZAC	St Victor	Poste refoulement Hotel ACE	ZAC La Loue Impasse des Jardins 03410 Saint-Victor	MC
PR	ZAC	St Victor	Poste refoulement EU Hotel IBIS Face La Boucherie	ZAC La Loue 03410 Saint-Victor	MC
PR	ZAC	St Victor	Poste refoulement EP Hotel IBIS Face La Boucherie	ZAC La Loue 03410 Saint-Victor	MC
PR	ZAC	St Victor	Poste refoulement Centre aqualudique	ZAC La Loue 03410 Saint-Victor	MC / ENEDIS
PR	ZAC	St Victor	Poste refoulement EU à coté PR Centre aqualudique	ZAC La Loue 03410 Saint-Victor	MC / ENEDIS

Annexe 2 - Entretien espaces verts Postes de relèvement - BO (sur réseau uniquement)

Type	n°	Commune	Nom	Adresse	Zone 7 (4 tontes / an)
PR	ZAC	St Victor	Poste Eaux parking derrière centre aqualudique	ZAC La Loue 03410 Saint-Victor	MC (sous voirie)
PR		Villebret	PR Chemin des Treux	Chemin des Treux 03310 VILLEBRET	Commune
PR		Villebret	PR Chemin des Vignes	Chemin des Vignes 03310 VILLEBRET	Commune
PR		Villebret	PR Lot. Les Saignes	Lotissement Les Saignes 03310 VILLEBRET	Commune

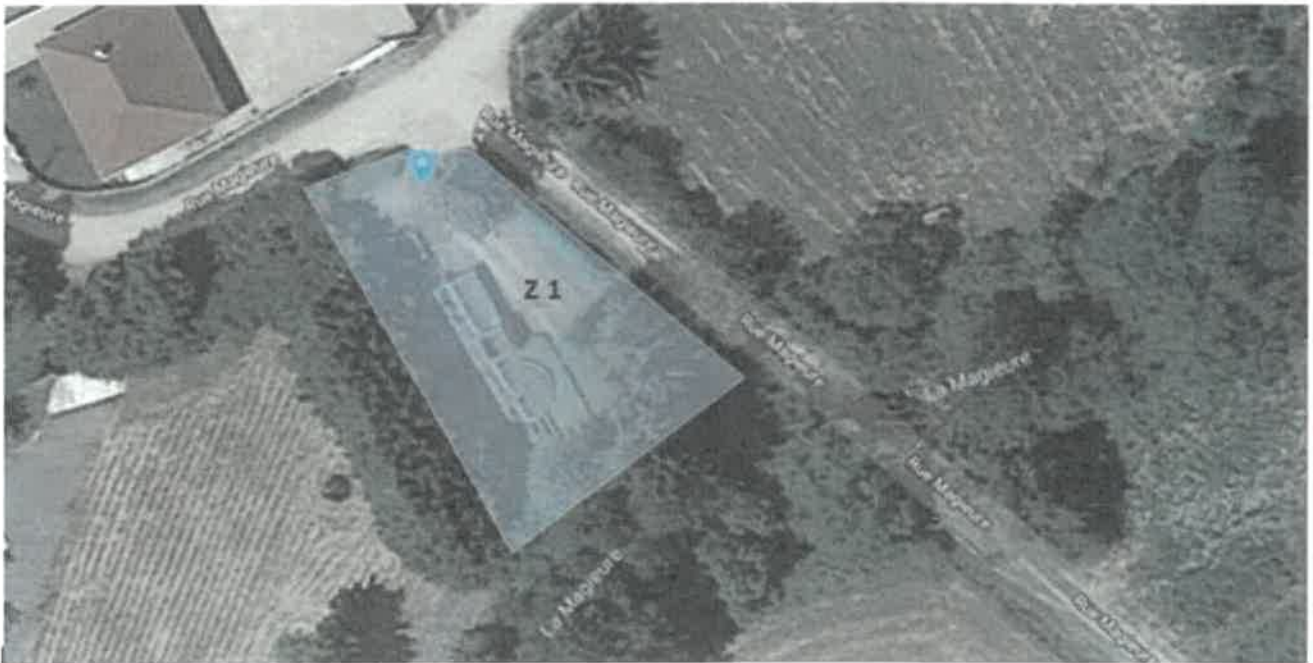
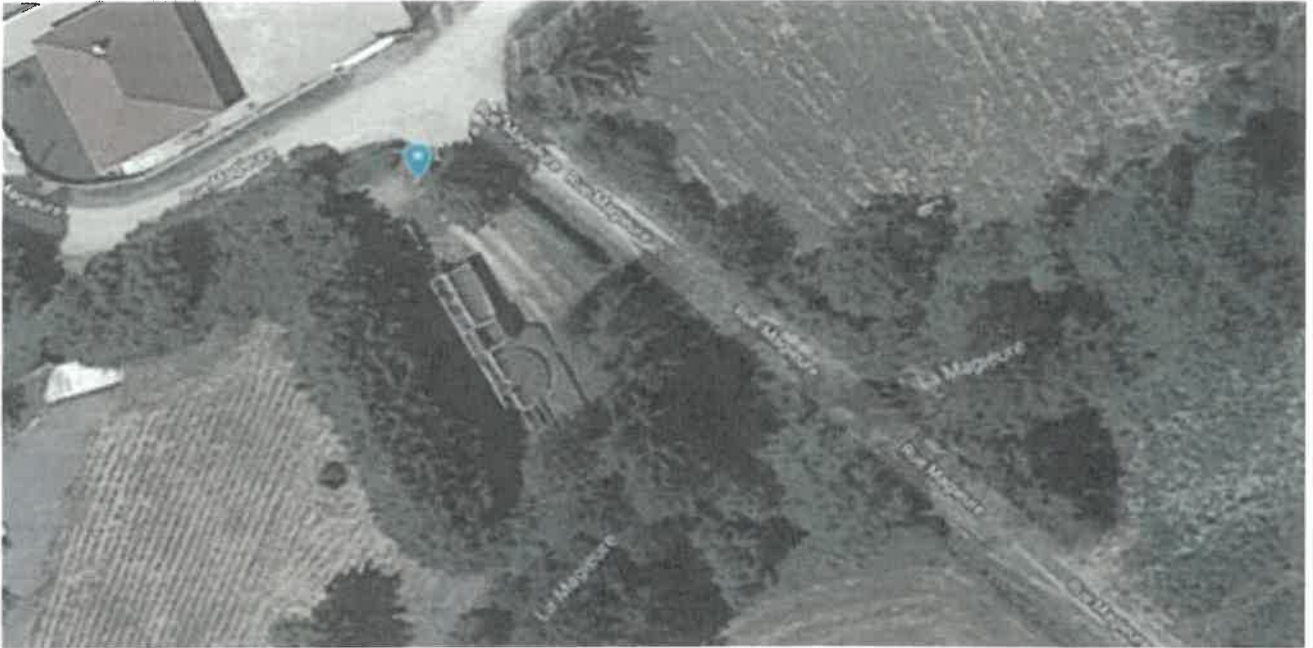
Annexe 2 - Entretien espaces verts Stations d'épuration

Type	Commune	Nom	Adresse	Z1 (6 tontes / an)	Z2 (2 entretiens / an)
STEP	Domérat	Ricros	Rue Magieure 03410 DOMERAT	MC	Non concerné
STEP	Lamaids	Le Bourg	Rue des Templiers 03380 LAMAIDS	MC	MC
STEP	Lamaids	Route de Guéret	N2145 - Route de Guéret 03380 LAMAIDS	MC	MC
STEP	Lignerolles	Le Bourg	Rue des Gorges du Cher 03410 LIGNEROLLES	Commune	Commune
STEP	Lignerolles	Le Mont	Route d'Argenty 03410 LIGNEROLLES	Commune	Commune
STEP	Prémilhat	Le Bourg y compris ancienne station	Allée du Chaume Pêlé 03410 PREMILHAT	Commune	Commune
STEP	Prémilhat	Les Ouches	Route d'Ouches 03410 PREMILHAT	Commune	Commune
STEP	Quinssaines	Aire	Route de la Bussière 03380 QUINSSAINES	MC	MC
STEP	Quinssaines	Coursage	Rue de la Côté 03380 QUINSSAINES	MC	MC
STEP	Quinssaines	La Prade	Rue Plan d'Eau 03380 QUINSSAINES	MC	MC
STEP	Quinssaines	Le Bourg	Rue du Château 03380 QUINSSAINES	MC	MC
STEP	Quinssaines	Les Bergerottes	Route de la Vernoele 03380 QUINSSAINES	MC	MC
STEP	St Victor	Le Bourg	Rue Frédéric Mistral 03410 SAINT VICTOR	Commune	Commune
STEP	Teillet-Argenty	Beaubignat	Route des Anciens Moulins 03410 TEILLET ARGENTY	MC	MC
STEP	Teillet-Argenty	Le Bourg	Route Grande Rue 03410 TEILLET ARGENTY	MC	MC
STEP	Arpheuilles-St-Priest	Le Bourg	D160 - Route Arpheuilles/Ronnet 03420 ARPHEUILLES ST PRIEST	Commune	Commune
STEP	La Petite Marche	Le Bourg	D109 - Route Terjat/Chambonchard 03420 LA PETITE MARCHÉ	MC	MC
STEP	Marcillat en Combraille	Le Bourg	D51 - Route Marcillat/Auzances 03420 MARCILLAT EN COMBRAILLES	Commune	Commune

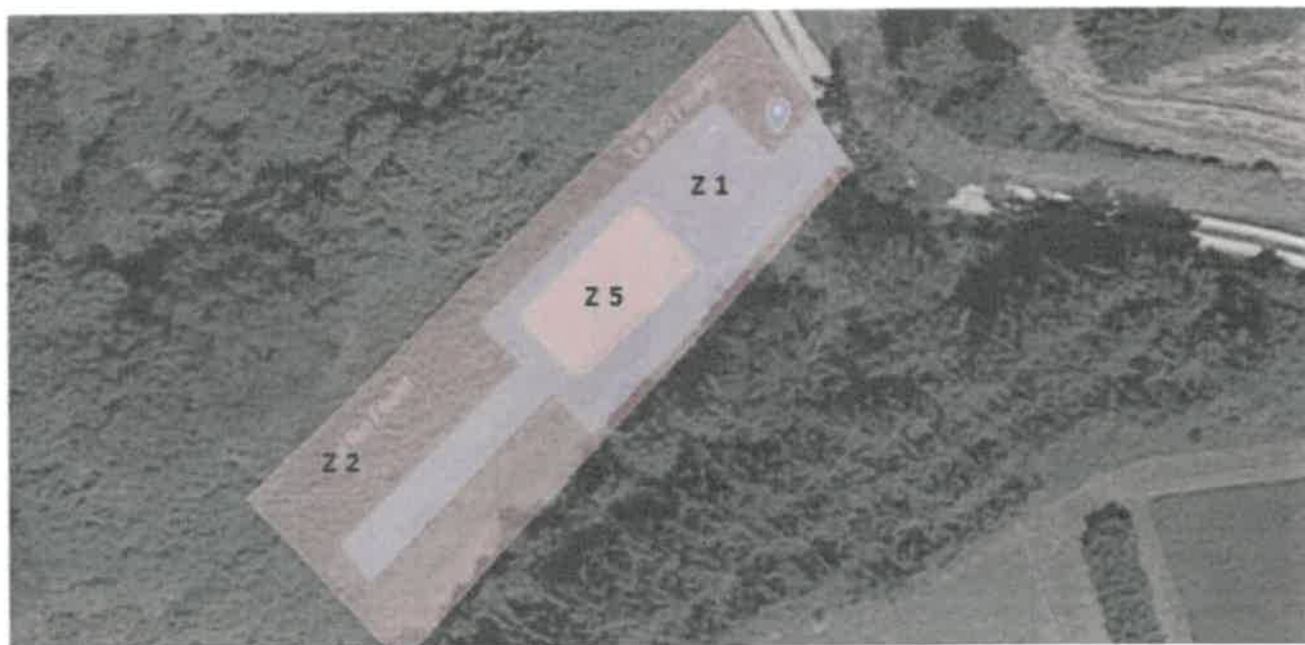
Annexe 2 - Entretien espaces verts Stations d'épuration

Type	Commune	Nom	Adresse	Z1 (6 tontes / an)	Z2 (2 entretiens / an)
STEP	Mazirat	Le Bourg	D50 - Route Montluçon/Evaux-Les-Bains 03420 MAZIRAT	MC	MC
STEP	St Fargeol	Le Bourg	Allée des Platanes 03420 SAINT FARGEOL	MC	MC
STEP	St Fargeol	Villejaleix	Rue Vierge de Villejaleix 03420 SAINT FARGEOL	MC	MC
STEP	St Genest	Le Bourg	D50 - Route Montluçon/Evaux-Les-Bains 03310 SAINT GENEST	MC	MC
STEP	St Marcel en Marcillat	Le Bourg	D435 - Route St Fargeol/St Marcel 03420 SAINT MARCEL EN MARCILLAT	MC	MC
STEP	Terjat	Le Bourg	Chemin de la Bergère 03420 TERJAT	Commune	Commune
STEP	Villebret	Beauregard	Chemin des Vignauds 03310 VILLEBRET	Commune	Commune
STEP	Villebret	Champ Noyer	Rue Champ Noyer 03310 VILLEBRET	Commune	Commune
STEP	Villebret	La Goutelle	Rue André Malraux 03310 VILLEBRET	Commune	Commune
STEP	Villebret	Le Bourg	Rue Michel Debre 03310 VILLEBRET	Commune	Commune
STEP	Villebret	Polier	Rue de Polier 03310 VILLEBRET	Commune	Commune

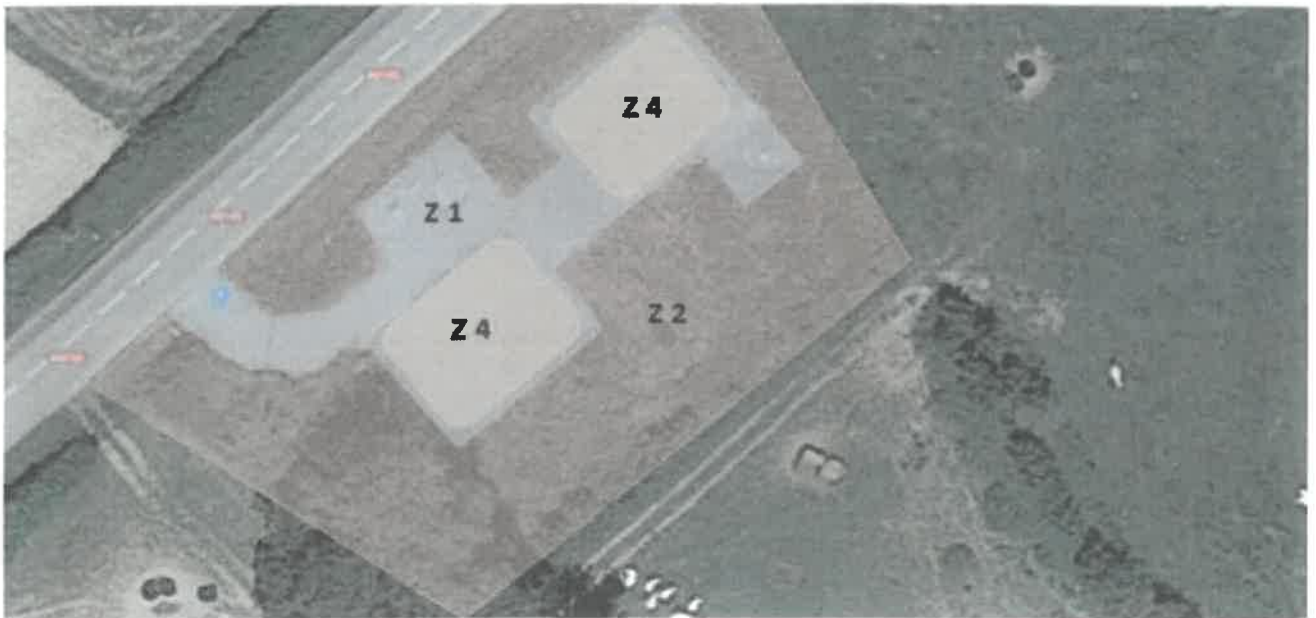
Domérat - Ricros
Coordonnées GPS 46.38595, 2.52435



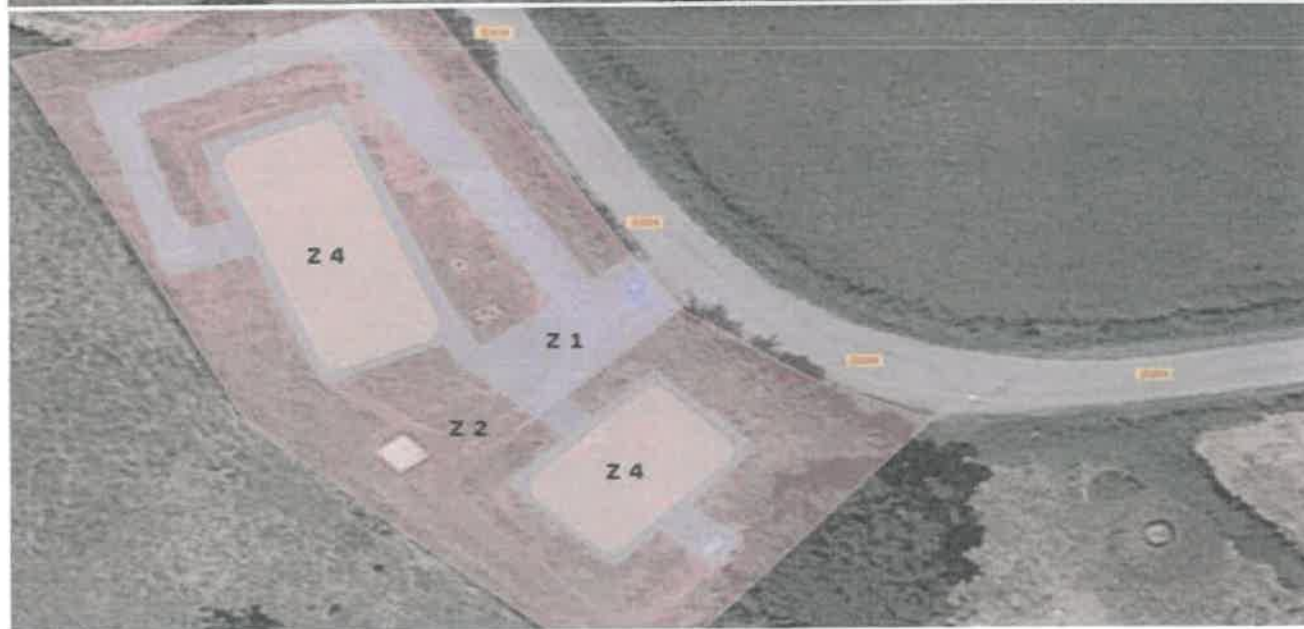
Lamaids - Le Bourg
Coordonnées GPS 46.30573, 2.4333



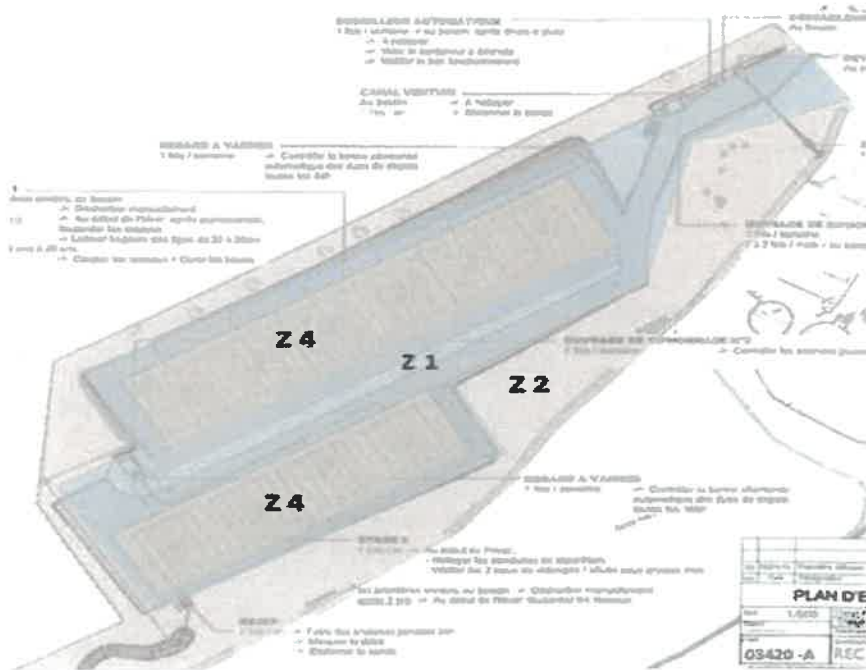
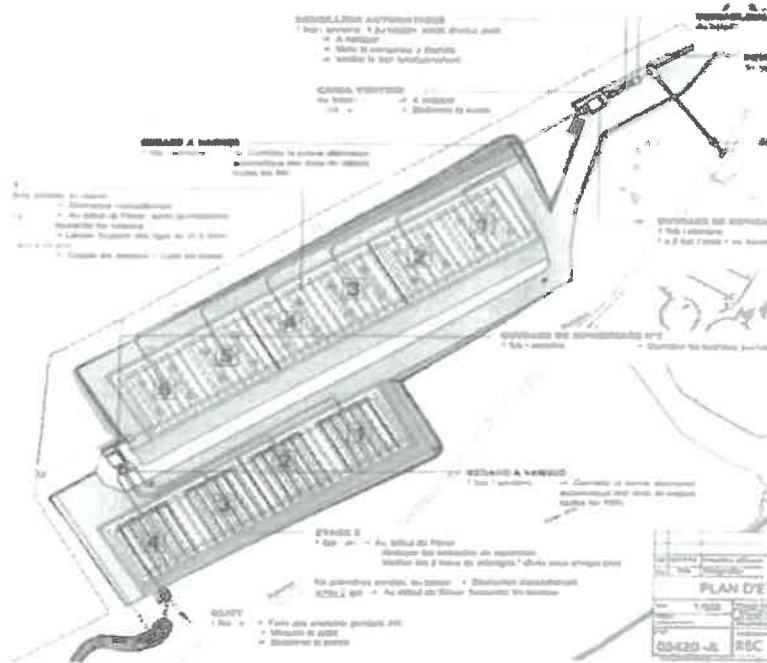
Lamaids - Route de Guéret
Coordonnées GPS 46.30005, 2.42715



Lignerolles - Le Mont
Coordonnées GPS 46.27882, 2.54697



Marcillat-en-Combraille - Le Bourg
Coordonnées GPS 46.16126, 2.6296



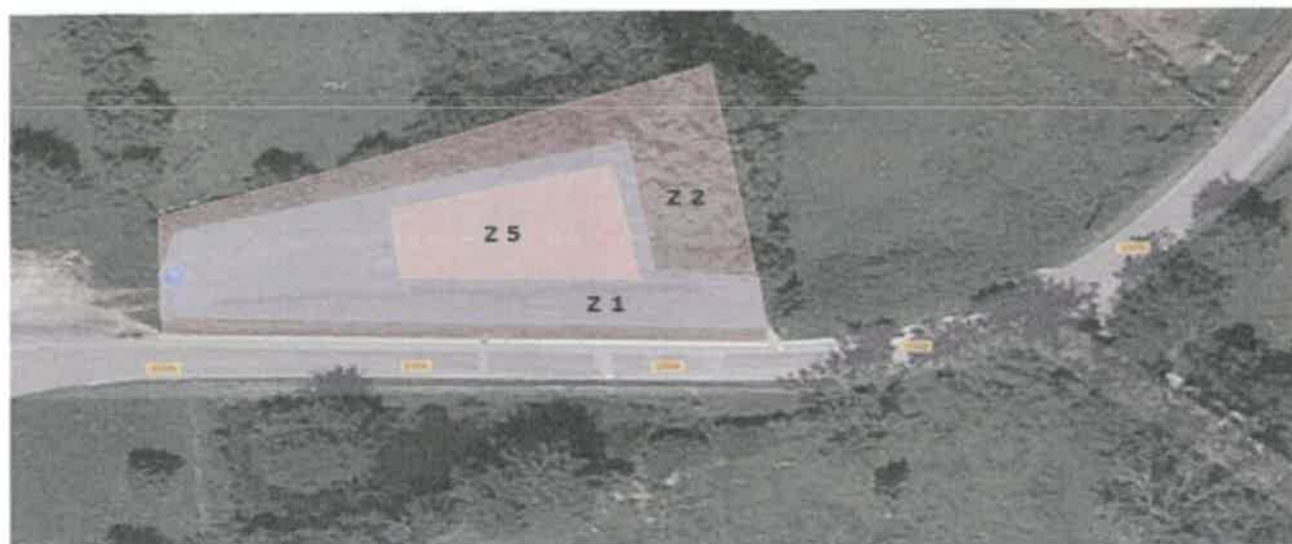
Prémilhat - Le Bourg
Coordonnées GPS 46.31158, 2.54162



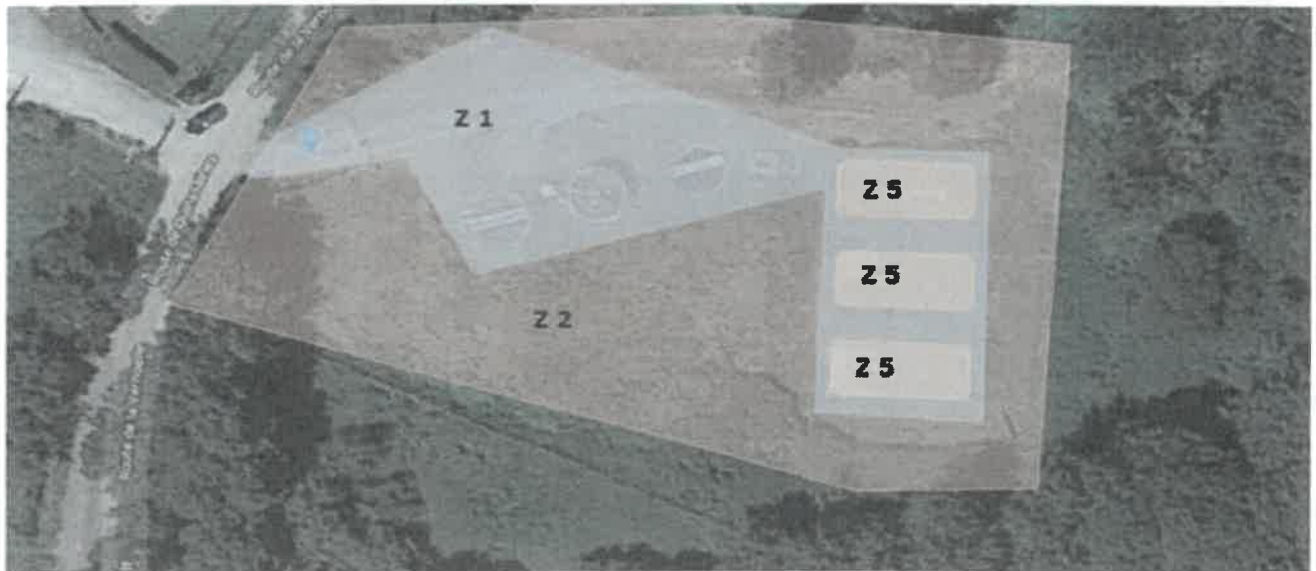
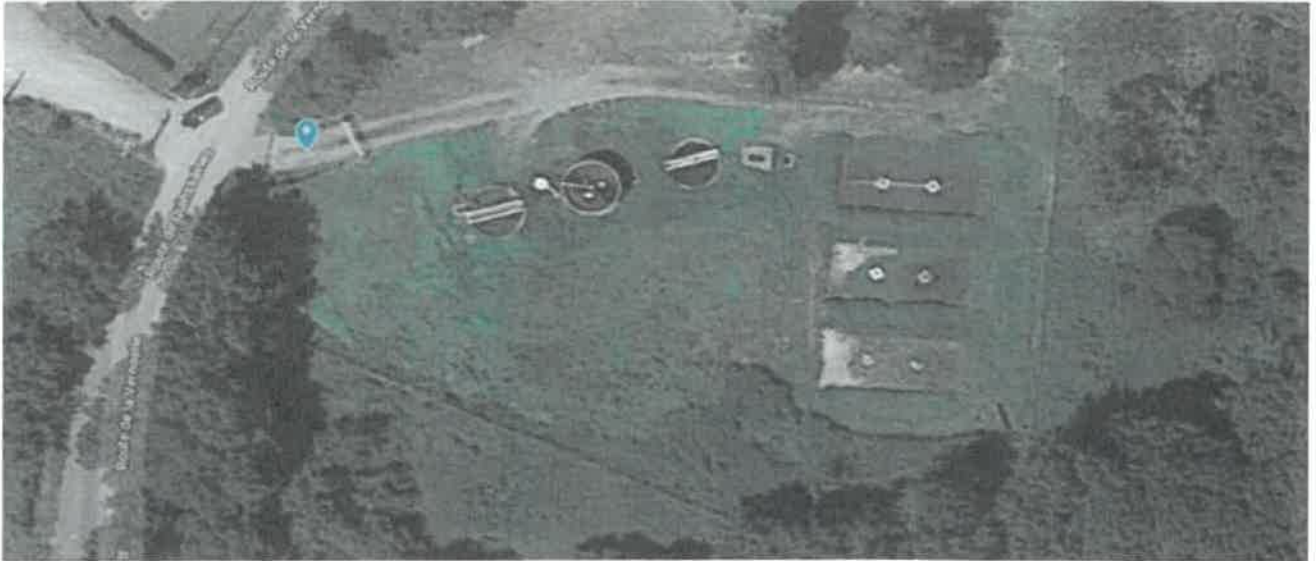
Prémilhat - Ouches
Coordonnées GPS 46.30862, 2.55258



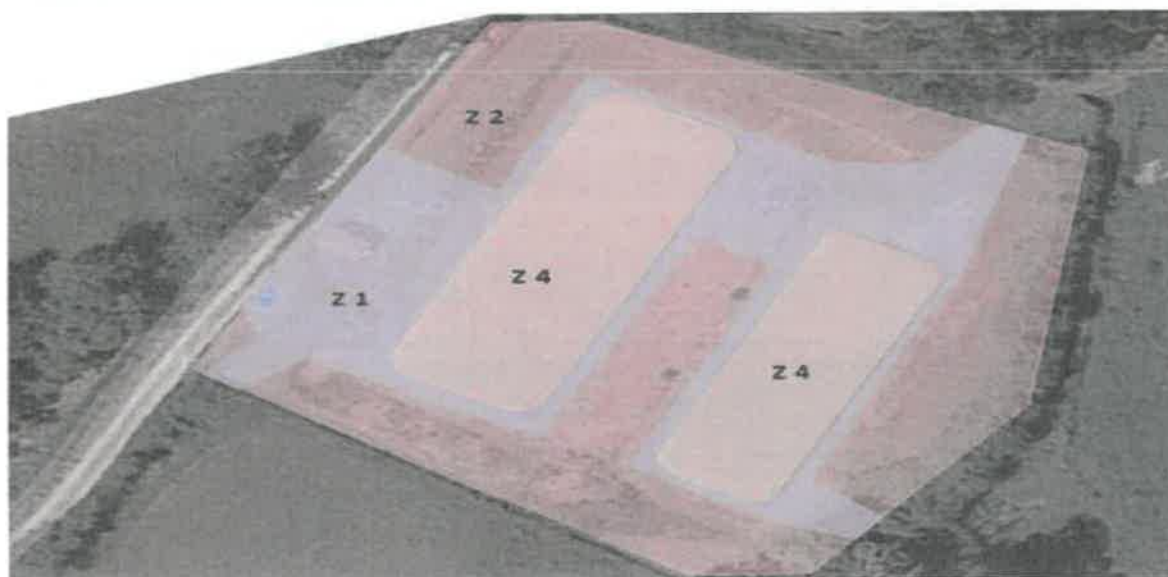
Quinssaines - Aire
Coordonnées GPS 46.30014, 2.48647



Quinssaines - Les Bergerottes
Coordonnées GPS 46.32991, 2.53443



Quinssaines - Coursage
Coordonnées GPS 46.30141, 2.51691



Quinssaines - Le Bourg
Coordonnées GPS 46.32432, 2.5106



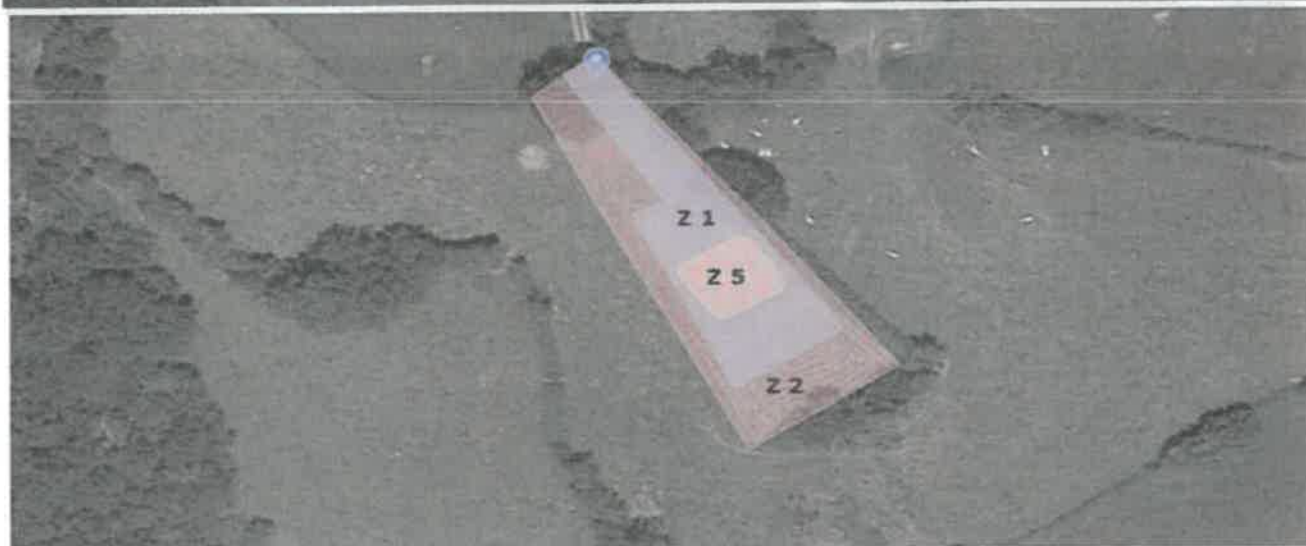
Quinssaines - La Prade
Coordonnées GPS 46.33345, 2.51913



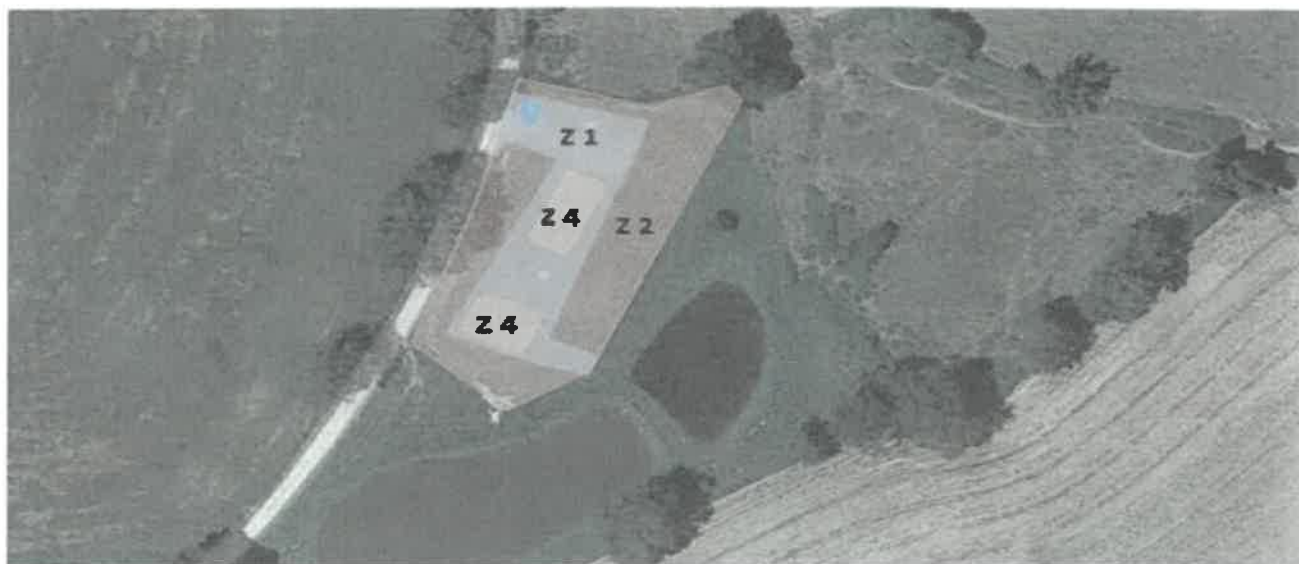
St Fargeol - Le Bourg
Coordonnées GPS 46.14067, 2.63423



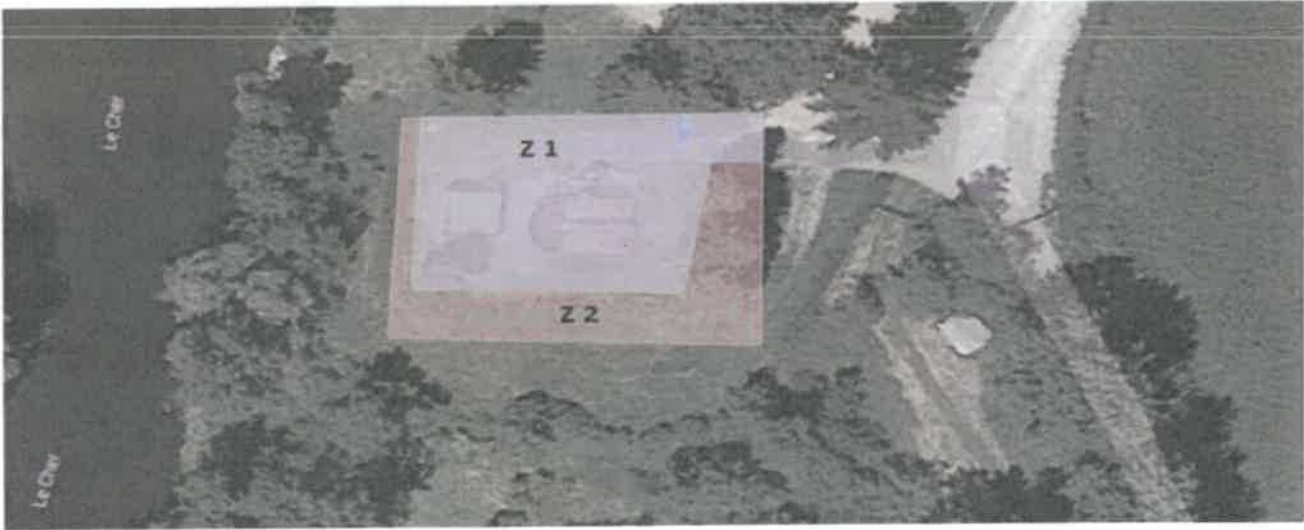
St Fargeol - Villejaleix
Coordonnées GPS 46.1251, 2.62303



St Marcel-en-Marcillat - Le Bourg
Coordonnées GPS 46.14321, 2.58837



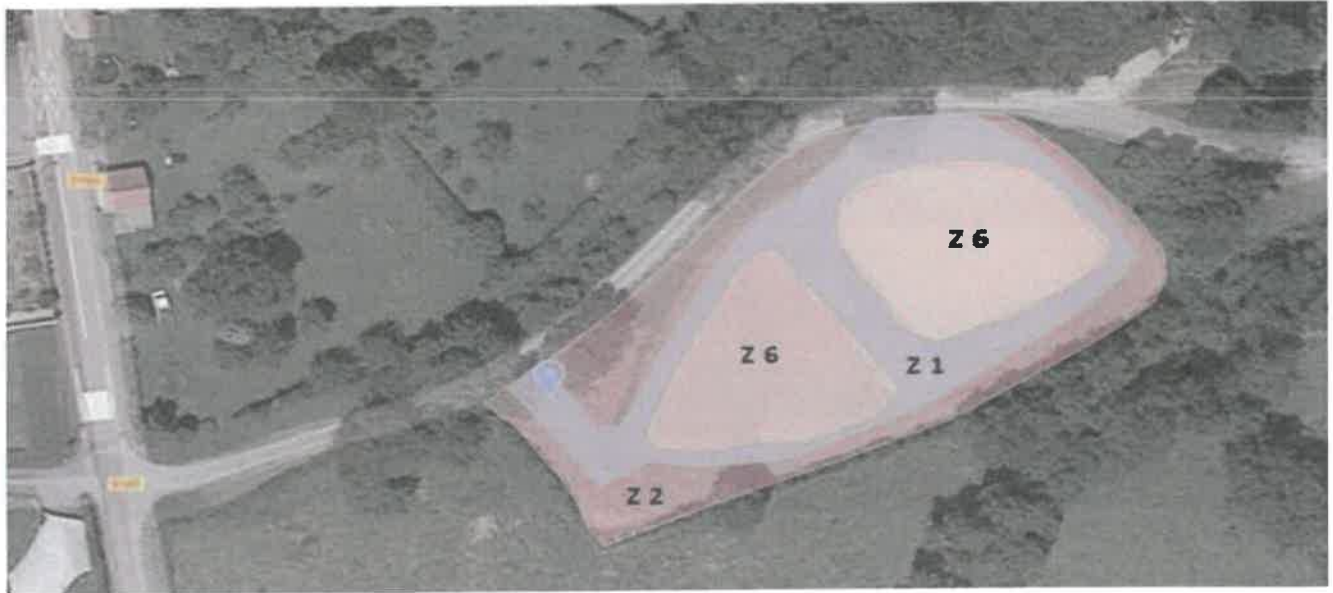
St Victor - Le Bourg
Coordonnées GPS 46.39338, 2.60421



Teillet-Argenty - Beaubignat
Coordonnées GPS 46.24315, 2.52137



Arpheuilles-St-Priest - Le Bourg
Coordonnées GPS 46.2233, 2.67946



La Petite Marche - Le Bourg
Coordonnées GPS 46.19695, 2.57721



Lignerolles - Le Bourg
Coordonnées GPS 46.27532, 2.57162



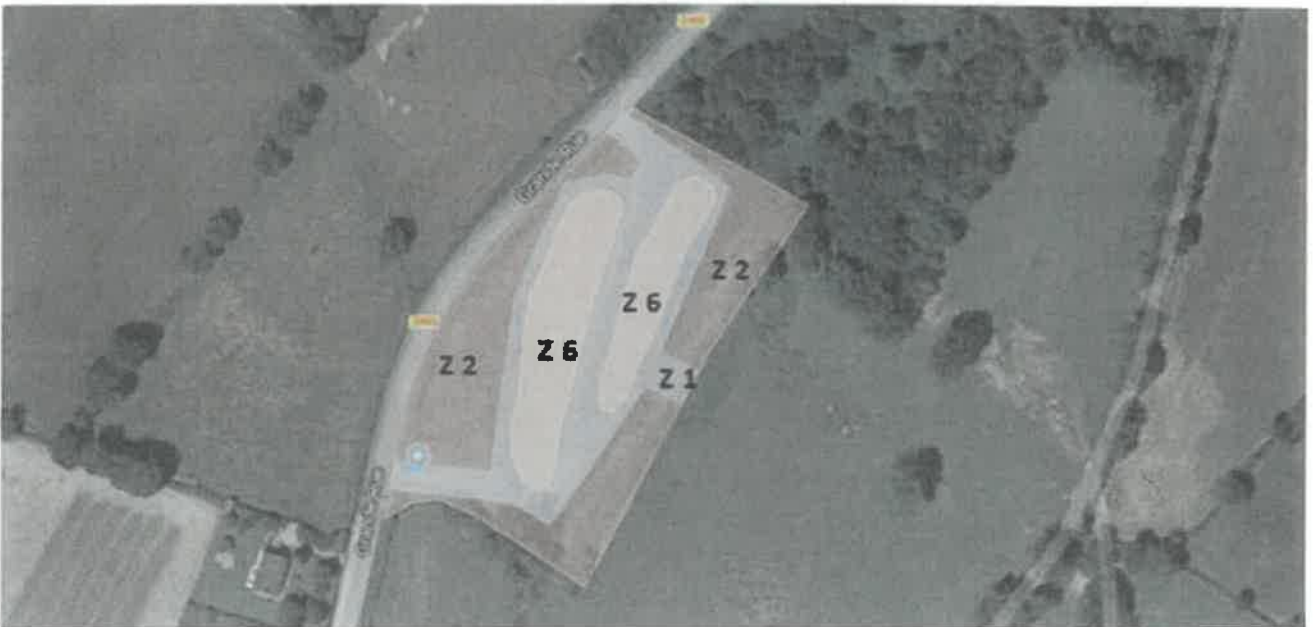
Mazirat - Le Bourg
Coordonnées GPS 46.22655, 2.54362



St Genest - Le Bourg
Coordonnées GPS 46.26697, 2.59416



Teillet-Argenty - Le Bourg
Coordonnées GPS 46.27344, 2.5335



Terjat - Le Bourg
Coordonnées GPS 46.20166, 2.61275



Villebret - Le Bourg
Coordonnées GPS 46.27353, 2.63899



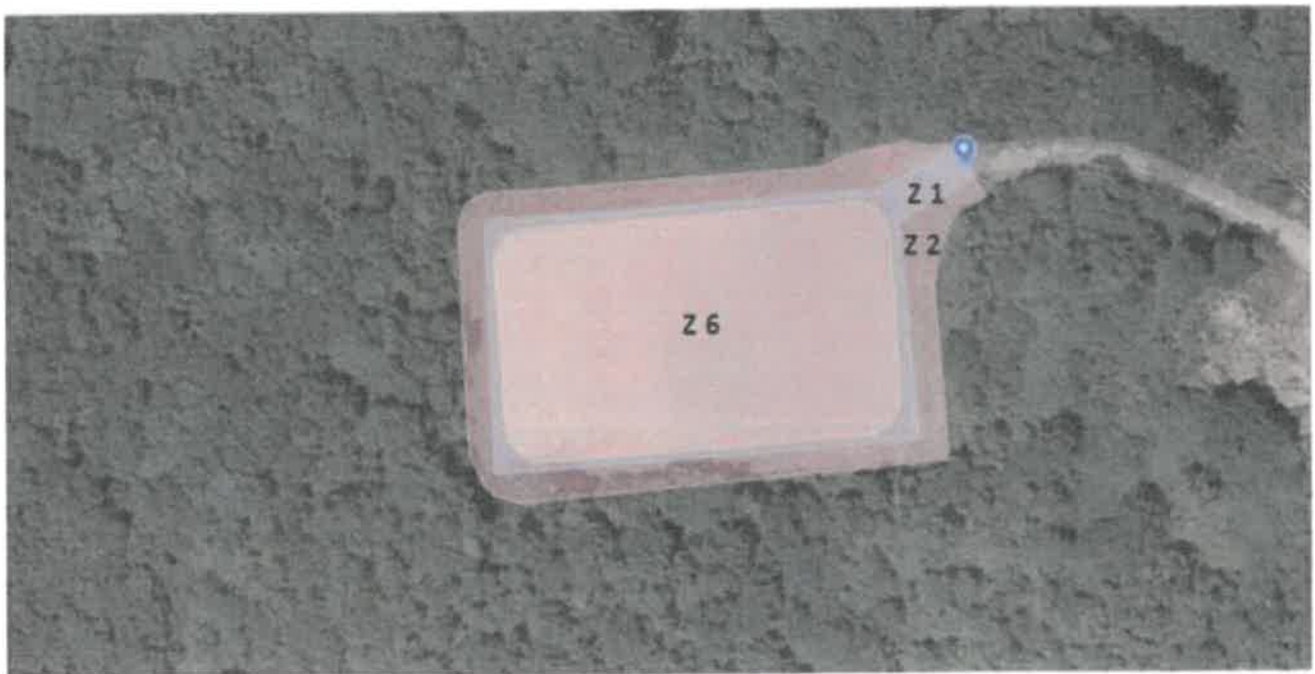
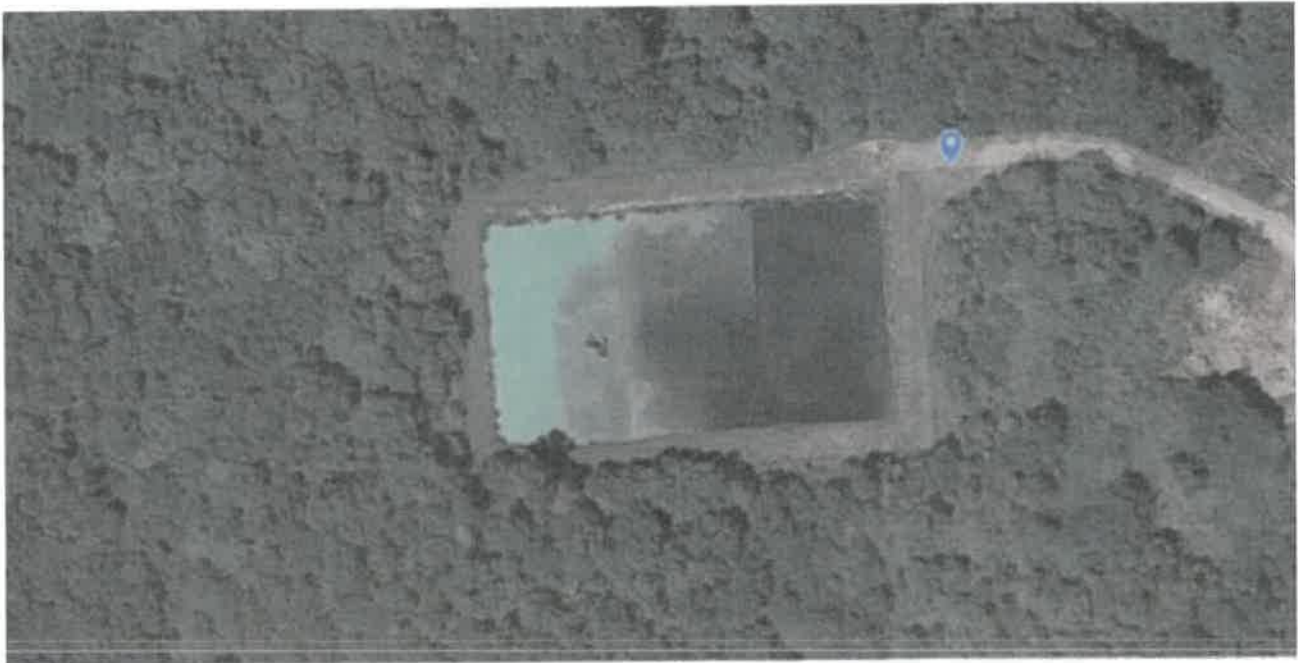
Villebret - Champ Noyer
Coordonnées GPS 46.28191, 2.63203



Villebret - Polier
Coordonnées GPS 46.29138, 2.617



Villebret - La Goutelle
Coordonnées GPS 46.29295, 2.60129



Villebret - Beauregard
Coordonnées GPS 46.27969, 2.61675



ANNEXE 3 – Surveillance et exploitation des stations d'épuration et des postes de relèvement/refoulement réalisées par les communes pour le compte de la régie d'assainissement de Montluçon communauté

En préalable, il est rappelé que la surveillance et l'exploitation des stations d'épurations (STEP), quel qu'en soit le mode de traitement, relève intégralement des services de Montluçon communauté.

Concernant les postes de relèvement / refoulement, les contrôles à effectuer par l'agent communal sont les suivants :

- S'assurer de la présence tension sur l'armoire électrique ;
- S'assurer de l'absence de défauts sur l'armoire ;
- S'assurer que les régulateurs de niveau ne sont pas emmêlés, les d'emmêler si nécessaire ;
- Procéder au nettoyage des régulateurs de niveau si nécessaire ;
- S'assurer par temps sec qu'il n'y a pas de déversement par le trop-plein du poste (si trop-plein existant) / que le poste ne soit pas en charge. En cas de déversement au trop-plein et/ou de mise en charge du poste par temps sec, contacter le service exploitation assainissement de la Direction eau & assainissement de Montluçon communauté ;
- En cas d'absence tension ou de défaut pompe, procéder au dépannage de 1er niveau selon mode opératoire ci-dessous (sous réserve que l'agent communal dispose d'habilitations électriques valides), sinon appeler directement le service exploitation assainissement de la Direction eau & assainissement de Montluçon communauté ;
- S'assurer de la bonne fermeture du site et des différents accès aux équipements (armoire électrique, accès aux pompes).

Le temps de surveillance pour les postes de relèvement / refoulement est fixé à 30 minutes par poste par semaine.

Mode opératoire dépannage 1er niveau (sous réserve d'habilitations électriques valides) :

Conduite à tenir si lors du passage sur le site il est constaté :

- pas de présence tension sur l'armoire électrique :
 - s'assurer que le disjoncteur général de l'armoire n'est pas disjonctéS'il est disjoncté :
 - 1) mettre les pompes du poste sur arrêt
 - 2) réarmer le disjoncteurS'il tient enclenché :
 - remettre les pompes en service l'une après l'autreS'il ne tient pas enclenché :
 - prévenir le service exploitation assainissement de la DEAMC
- défaut d'une pompe :
 - tenter de la remettre en service :
 - réarmer le disjoncteur ou réarmer le relais thermique
 - après une tentative, en cas d'échec, prévenir le service exploitation assainissement de la Direction eau & assainissement de Montluçon communauté.

Les contacts au service exploitation assainissement de la Direction eau & assainissement de Montluçon communauté sont (au 01/11/2022) :

- M. Cyril DUCLOUX : 04 70 08 23 58 ou 06 24 63 32 47 ; c.ducloux@sea-agglo-montlucon.fr
- M. Kamel HAMOUCHE : 04 70 08 48 94 ou 06 15 07 48 14 ; k.hamouche@sea-agglo-montlucon.fr
- Astreinte exploitation assainissement : 06 26 83 14 31

Les postes de refoulement/relèvement concernés sont les suivants ; cette liste pourra évoluer en fonction du développement de la télégestion par Montluçon communauté :

Annexe 3 - Surveillance Exploitation - Postes de relèvement - BO (sur réseau uniquement)

Type	n°	Commune	Nom	Adresse	Surveillance Exploitation (1 contrôle /semaine)
PR		Désertines	Poste eaux usées Coias	183 avenue de Stalingrad 03630 Désertines	MC
PR		Désertines	Poste de refoulement chemin des épinaudons	chemin des épinaudons 03630 Désertines	MC (télégéré)
PR		Désertines	Poste de refoulement rue du moulin Désertines	66 rue du moulin 03630 Désertines	MC
PR		Désertines	Poste eaux usées lot Elsa Triolet	Rue Jean Bonnichon 03630 Désertines	MC
PR		Désertines	Poste de refoulement Vercher	Chemin du Vercher 03630 Désertines	MC (télégéré)
PR	ZAC	Désertines	Station de relèvement EU le Max	Rue Jean Bonnichon 03630 Désertines	MC
PR		Domérat	Poste refoulement de Bressolles	Bressolles 03410 Domérat	MC (télégéré)
PR		Domérat	Poste de relèvement Les Rimords	Rue des rimords 03410 Domérat	MC (télégéré)
PR		Domérat	Poste de relèvement jean Moulin /jules Romain	Rue Jean Moulin / Rue Jules Romain 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de refoulement Marx Dormoy	88 rue Marx Dormoy 03410 Domérat	MC (télégéré)
PR		Domérat	Poste de refoulement La Planche	32 rue neuve / La Planche 03410 Domérat	MC (télégéré)
BO		Domérat	BO + Ancienne station épuration Champanier	10C rue champanier 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement eaux usées les Asses	38 rue des asses 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement eaux usées Docteur Chalais	80 rue du docteur Chalais 03410 Domérat	MC (télégéré)
PR		Domérat	Poste de relèvement eaux usées Chateaufavier	40 rue du châteaufavier 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de refoulement Champanier (champ renard)	Rue du champanier 03410 Domérat	MC (télégéré)
PR		Domérat	Poste relèvement eaux usées Brosse tempête	Rue de la brosse tempête 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement Rue du vignoble	Rue du vignoble 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de refoulement La Perelle	12 rue Louis Ganne 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement Le Lac	Le Lac 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement Emile Zola	Rue Emile Zola 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement "La Sagem"	Avenue Ambroise Croizat 03410 Domérat	MC (télégéré)
PR		Domérat	Poste refoulement Rue Jean Jaurès	Rue Jean Jaurès 03410 Domérat	MC (télégéré)
PR		Domérat	Poste de refoulement Crevant rue de l'alambic	1 rue de l'alambic 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Station relèvement eaux usées rue du Gué	Rue du gué 03410 Domérat	MC (télégéré)

Annexe 3 - Surveillance Exploitation - Postes de relèvement - BO (sur réseau uniquement)

Type	n°	Commune	Nom	Adresse	Surveillance Exploitation (1 contrôle /semaine)
PR		Domérat	Poste relèvement La Gueurce	Chemin rural de Vignoux 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement des eaux usées Ricros	128 rue Louis Ganne 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement Bellevue	12B impasse Bellevue 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	poste de relevment eaux usées Guy Bourdeau	24B impasse Guy Bourdeau 03410 Domérat	MC (télégré)
PR		Domérat	Poste de relèvement eaux usées Casanova - Guy de Maupassant	Rue Guy de Maupassant 03410 Domérat	MC
PR		Domérat	Poste de relèvement Givrette	Rue de Givrette 03410 Domérat	MC
PR	ZAC	Domérat	Poste de relèvement Leclerc	ZAC Chateaugay 03410 Domérat	MC
PR	ZAC	Domérat	Poste de relèvement Jardiland	ZAC Chateaugay 03410 Domérat	MC
PR	Privé	Domérat	PR Aire des Gens du voyage Chateaugay	Chateaugay 03410 Domérat	MC
PR	ZAC	Domérat	Poste de relèvement Entrée usine Dunlop	ZAC Loue Passat Dunlop 03410 Domérat	MC
PR	ZAC	Domérat	Poste de relèvement Delattre de Tassigny	ZAC Loue Passat Dunlop 03410 Domérat	MC
PR		Lamaids	Poste de refoulement route de Viersat	18 route de Viersat 03380 Lamaids	MC (télégré)
PR		Lavault-Ste-Anne	Poste de refoulement Gironne (village)	Chemin de gironne 03100 Lavault-Sainte-Anne	COMMUNE
PR		Lavault-Ste-Anne	Poste de refoulement Beurivage	Rue de Beurivage (face usine GDP) 03100 Lavault-Sainte-Anne	MC (télégré)
PR		Lavault-Ste-Anne	Poste de relèvement eaux usées La Chabanne	Rue de la chabanne (à cote du pont rive gauche) 03100 Lavault-Saint-Anne	COMMUNE
PR		Lavault-Ste-Anne	Poste de relèvement eaux usées rue du moulin Lavault	4T rue du moulin 03100 Lavault-Sainte-Anne	MC (télégré)
PR		Lavault-Ste-Anne	Refoulement eaux usées Le Theil	Rue de la gane (Le Theil) 03100 Lavault-Sainte-Anne	MC (télégré)
PR	ZA	Lavault-Ste-Anne	Poste de refoulement ZA La Chabanne	Rue de la chabanne ZA (vers ancienne menuiserie) 03100 Lavault-Saint-Anne	COMMUNE
PR		Lavault-Ste-Anne	Poste de relèvement EU route st-genest (lavoir)	PR Route de St-Genest (face lavoir) 03100 Lavault-Sainte-Anne	COMMUNE
PR	Privé	Lavault-Ste-Anne	Poste de refoulement (salle polyvalente Lavault)	Rue de la chabanne (salle polyvalente) 03100 Lavault-Saint-Anne	COMMUNE (privé)
PR		Marcillat en Combraille	Poste de refoulement La Cote	Place Pierre Bitard 03420 Marcillat-en-Combraille	COMMUNE
PR		Marcillat en Combraille	Poste de relèvement La Grange	Place Pierre Bitard 03420 Marcillat-en-Combraille	COMMUNE
PR		Marcillat en Combraille	Poste de refoulement du carcan	Place Pierre Bitard 03420 Marcillat-en-Combraille	COMMUNE

Annexe 3 - Surveillance Exploitation - Postes de relèvement - BO (sur réseau uniquement)

Type	n°	Commune	Nom	Adresse	Surveillance Exploitation (1 contrôle /semaine)
PR		Prémilhat	Poste aire camping cars Sault	Route de l'étang de Sault 03410 Prémilhat	MC (télégéré)
PR		Prémilhat	Poste de relèvement La pêcherie	Lotissement les Soulières 03410 Prémilhat	MC (télégéré)
PR		Prémilhat	Poste de relèvement eaux usées Mini golf	2 route du plan d'eau 03410 Prémilhat	MC (télégéré)
PR	Privé	Prémilhat	Poste de relèvement Bar Le Nautic	Etang de Sault 03410 Prémilhat	COMMUNE (privé)
PR		Quinssaines	Poste de relèvement Les petites croix	Rue des petites croix 03380 Quinssaines	COMMUNE
PR		Quinssaines	Poste de relèvement La Bussière	Route d'aire 03380 Quinssaines	COMMUNE
PR		Quinssaines	Poste de relèvement Les vieilles pierres	Boisdijoux 03380 Quinssaines	COMMUNE
PR		Quinssaines	Poste de relèvement Les communaux Coursage	Chemin des communaux 03380 Quinssaines	MC (télégéré)
PR		Quinssaines	Poste de relèvement Le Courret	Route de Quinssaines 03380 Quinssaines	COMMUNE
PR		Quinssaines	Poste de relèvement F1- Les Rivaux	Route de Montluçon F1 Les Rivaux 03380 Quinssaines	MC (télégéré)
PR		Quinssaines	Poste de refoulement l'Ouche du Bois Boisdijoux	Boisdijoux 03380 Quinssaines	COMMUNE
PR		Quinssaines	Poste de refoulement Allée de la Fontaine Aire	Aire 03380 Quinssaines	COMMUNE
PR		St Victor	Poste de refoulement Crocus	Rue des crocus 03410 Saint-Victor	MC (télégéré)
PR		St Victor	Poste de refoulement Les Chataigniers	Rue des chataigniers 03410 Saint-Victor	COMMUNE
PR		St Victor	Poste de refoulement camélias	Impasse des camélias 03410 Saint-Victor	COMMUNE
PR		St Victor	Station de refoulement des roses	1 rue des roses 03410 Saint-Victor	COMMUNE
PR	ZI	St Victor	Poste de refoulement ancienne lagune Mécatronic	2 rue de saules 03410 Saint-Victor	MC (télégéré)
PR	ZI	St Victor	Poste refoulement ZI Mecatronic	Zone industrielle Parc Macatronic 03410 Saint-Victor	COMMUNE
PR		St Victor	Poste de relèvement La côte - Perreguines	Chemin de Perreguines 03410 Saint-Victor	COMMUNE
PR		St Victor	Poste de refoulement des Varennes	Les Varennes 03410 Saint-Victor	MC (télégéré)
PR		St Victor	Poste refoulement la Renardière	Chemin de Perreguines 03410 Saint-Victor	MC (télégéré)
PR	ZAC	St Victor	Poste refoulement Hotel ACE	ZAC La Loue Impasse des Jardins 03410 Saint-Victor	MC (télégéré)
PR	ZAC	St Victor	Poste refoulement EU Hotel IBIS Face La Boucherie	ZAC La Loue 03410 Saint-Victor	MC
PR	ZAC	St Victor	Poste refoulement EP Hotel IBIS Face La Boucherie	ZAC La Loue 03410 Saint-Victor	MC

Annexe 3 - Surveillance Exploitation - Postes de relèvement - BO (sur réseau uniquement)

Type	n°	Commune	Nom	Adresse	Surveillance Exploitation (1 contrôle /semaine)
PR	ZAC	St Victor	Poste refoulement Centre aqualudique	ZAC La Loue 03410 Saint-Victor	MC (télégéré)
PR	ZAC	St Victor	Poste refoulement EU à coté PR Centre aqualudique	ZAC La Loue 03410 Saint-Victor	MC (télégéré)
PR	ZAC	St Victor	Poste Eaux parking derrière centre aqualudique	ZAC La Loue 03410 Saint-Victor	MC
PR		Villebret	PR Chemin des Treux	Chemin des Treux 03310 VILLEBRET	COMMUNE
PR		Villebret	PR Chemin des Vignes	Chemin des Vignes 03310 VILLEBRET	COMMUNE
PR		Villebret	PR Lot. Les Saignes	Lotissement Les Saignes 03310 VILLEBRET	COMMUNE